

## **Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 31 août 2011**

L'an deux mil onze, le mercredi trente et un août, à 19 heures 00, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle du conseil, 14 Rue du Jura, sous la présidence de M. Gérard TREMOULET, Maire.

**Etaient présents :** Gérard TREMOULET : Maire, Jean-Pierre CORSIN, Adjoint, Jérôme BARBIER, Stéphane BERNARDOT, Jean-Michel BRIÉ, Isabelle JEUNET, Laurent LALUBIE, Henri MATHEY : Conseillers municipaux.

**Absent excusé :** GERARDIN, Jean-Claude pouvoir à CORSIN Jean-Pierre  
CHARLOT Marie-Claire pouvoir à BERNARDOT Stéphane  
TURPIN Daniel

**Convocation adressée le :** 25 août 2011

**Secrétaire de séance :** Sur proposition du maire, le conseil désigne M. Laurent LALUBIE, comme secrétaire de séance.

Le maire demande d'approuver le conseil municipal du 17 juin 2011, le conseil municipal approuve, à l'unanimité des présents, ce compte rendu.

Le maire demande au conseil municipal d'ajouter un rapport supplémentaire concernant le recouvrement des chèques de participation aux repas du jumelage. Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'inscrire ce nouveau rapport.

### **30/2011: Création d'un poste d'adjoint technique en contrat saisonnier :**

M. le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'agent technique en contrat saisonnier, afin de pérenniser le personnel employé au service d'entretien de la commune. L'agent actuel responsable doit faire valoir ses droits à la retraite, au début 2012. Compte tenu des congés qui lui restent à prendre, il est impératif d'assurer la continuité du service, par le prolongement d'un contrat saisonnier, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2011. A la date de départ du responsable, un poste d'adjoint technique de 2<sup>ème</sup> classe sera ouvert.

Dans l'immédiat, il est nécessaire d'ouvrir un poste d'adjoint des services techniques 2<sup>ème</sup> classe, en contrat d'emploi saisonnier pour une durée de 6 mois.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour cette ouverture de poste. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

### **31/2011 : Création d'un poste d'adjoint technique en contrat occasionnel :**

Dans le même ordre d'idée, mais pour palier à un surcroît de travail, suivant certaines saisons, il nous est donné la possibilité de pouvoir créer un contrat d'emploi occasionnel. Ce type de contrat occasionnel permet l'embauche ponctuelle d'une personne, pour une durée maximale de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel. Il est à noter que cette facilité de recrutement peut s'adresser à un jeune ou une personne en difficulté.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour cette ouverture de poste. Les crédits correspondants seront inscrits au budget.

### **32/2011 : Revalorisation des frais de fonctionnement des écoles :**

Depuis une dizaine d'année, nous n'avons pas revalorisé le coût des frais de fonctionnement, concernant les élèves des communes extérieures, fréquentant nos écoles élémentaire et maternelle.

Cette somme forfaitaire demandée aux communes de résidence de l'élève s'élevait à 80.00 €. Actuellement, compte-tenu des nouvelles charges qui sont prises en compte et de l'augmentation du coût de la vie, il devient nécessaire de réactualiser cette participation, à savoir :

- Pour l'école élémentaire et à titre indicatif, pour l'année 2009 : 31 949.84 € (totalité des frais) pour 108 élèves, soit un coût par élève de 285.33 €.
- Pour l'école maternelle, le barème de calcul n'étant pas structuré, seuls les frais de fonctionnement usuels peuvent être pris en considération.

M. le Maire propose de porter ce nouveau montant de participation à :

- pour l'école élémentaire 250.00 €/enfant/année scolaire
- pour l'école maternelle 200.00 €/enfant/année scolaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour l'application de ces nouveaux frais de fonctionnement.

### **33/2011 : Convention entretien et maintenance arrêt de bus place Gau bickelheim**

Une convention entre le département de la Côte-d'Or et la commune d'Aiserey doit être signée dans le cadre des travaux de la mise en accessibilité d'une aire d'arrêt de transport en commun. Située le long de la RD 968, dans la traversée de notre commune, ce nouvel aménagement doit permettre une facilité d'accès aux personnes à mobilité réduite. Le conseil général prendra en charge la totalité des travaux qui comprennent la création de bordures de trottoirs la structure et le revêtement de l'aire, les marquages au sol au droit de l'aire (passage piétons, marquage de l'arrêt, dalles « podo-tactiles »). Dans cette convention, la commune assurera la sécurisation et la mise en accessibilité du chemin à l'aire d'arrêt et devra s'engager à nettoyer les revêtements, le balayage et éventuellement le déneigement, de la zone d'accès

Après en avoir délibéré, le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour l'approbation de cette convention et autorise le maire à la signer.

### **34/2011 : Entretien des vestiaires multisports :**

M. le Maire informe qu'après plusieurs visites des vestiaires, mis à la disposition de l'association AIFC (Aiserey-Izeure Football Club), il a été constaté que ces locaux n'ont pas fait l'objet d'un entretien régulier et soigné (douches boueuses avec papier toilette jonchant le sol qui laissent supposer que certains continuent à laver leurs chaussures à crampons dans les douches, chasses d'eau non tirées, bouteilles et détritiques au sol, traces sur les portes et les murs, banc brisé,...). Sur ce constat, le maire s'est vu dans l'obligation d'adresser à M. le Président, une mise en demeure pour palier à ce manque de d'hygiène, de rigueur et de respect pour des bâtiments communaux. Par ailleurs, il est à signaler que les lumières et les convecteurs restent toujours allumés, pour ce dernier manquement, des rappels ont pourtant été faits, pour sensibiliser les responsables sur la consommation élevée d'électricité, supportée par la commune.

Compte-tenu de cet état de fait, le maire a proposé à cette association, d'avoir recours à un agent d'entretien, pour quelques heures par semaine, afin de palier à cette carence d'entretien.

M. le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur ce rapport.

Après débat, le conseil municipal décide :

- d'adresser un courrier recommandé de mise en demeure, d'effectuer un nettoyage de fond, suivi d'un entretien courant.
- de faire un état des lieux et des inspections impromptues, par la mairie, en présence du Président ou d'un représentant de l'AIFC.
- S'il est constaté un manquement à ces obligations, de charger le maire de fermer le vestiaire, pour une période d'un mois (par un arrêté municipal, avec copie à la fédération française de football).
- D'adresser un courrier de rappel, concernant les factures d'électricité élevées, dues à une consommation importante induite par un manque de rigueur.

Par ailleurs, le conseil municipal va étudier la possibilité d'effectuer un nettoyage de fond, une à deux fois par an, pris en charge par la commune.

### **35/2011 : Contrat groupe assurance statutaire du personnel communal :**

Par l'intermédiaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique (CDG21), nous sommes affiliés à un contrat d'assurances des risques statutaires du personnel. Le cabinet GRAS SAVOYE responsable de cette couverture sociale obligatoire a mis un terme définitif au contrat qui le liait à la compagnie CAPAVES. En remplacement, le cabinet GRAS SAVOYE a contracté auprès de la compagnie CNP, avec le même niveau de garantie que le contrat initial. Le taux de cotisation :

- pour les agents CNRACL sera porté à 5.95 % de la masse salariale, au lieu de 5.30 %
- pour les agents IRCANTEC sera porté à 1.35 % de la masse salariale, au lieu de 1.25 %

Depuis la dernière convention, l'augmentation des tarifs n'a pas subi de hausse supérieure au coût de la vie. Ce nouveau pourcentage correspond à un réajustement du au changement de société.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de signer cette convention.

### **36/2011 : Demande de subvention : travaux**

Lors du dernier conseil municipal, nous avons voté plusieurs délibérations concernant des demandes de subventions, afin de nous permettre de réaliser des travaux et fournitures. Il s'avère que suite à demande de la Préfecture, le libellé de chaque délibération est à reformuler différemment. A la fin de chaque délibération, la formule suivante doit être consignée : « Le Maire :

- informe le conseil municipal qu'il est nécessaire de réaliser les travaux de... après avis de la commission municipale de travaux,

- adopte le principe de l'opération et sollicite l'Etat, au titre de la programmation 2011 de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),

- donne l'autorisation au Maire de signer les documents y afférents.

*Le conseil municipal se prononce, à l'unanimité, pour la modification de forme des délibérations, numérotées de 36 à 41 qui seront rédigées pour chaque opération c'est-à-dire **plaques de rues N° 36/2011, classe école élémentaire N° 37/2011, local pompiers N° 38/2011, salle multisports N° 39/2011, toiture ferme aux escaliers N° 40/2011, logement communal N° 41/2011,***

#### **42/2011 : contrat réseau gaz**

Un membre du conseil municipal présente un projet pour mettre en concurrence les différents fournisseurs de gaz, pour les bâtiments communaux. Afin d'étudier ce dossier, chaque conseiller municipal recevra une étude comparative, propre à notre commune. M. le Maire demande à tous les membres du conseil d'étudier cette proposition, afin d'appréhender la partie financière et administrative. Après délibération, le conseil municipal décide, à la majorité des voix, d'analyser cette étude et de présenter ce rapport, à l'ordre du jour du prochain conseil.

#### **43/2011 : fixation des prix des repas concernant le jumelage**

Dans le cadre du jumelage franco-italien, M. le maire demande au conseil municipal de bien vouloir délibérer pour fixer le montant des participations aux repas du jumelage. Cette formalité a été demandée par la Trésorerie de Genlis.

Le conseil municipal décide à l'unanimité, de fixer le montant des repas, pour les personnes d'Aiserey, comme suit :

- le repas au château de BUSSY RABUTIN à 20.00 € par personne
- le repas officiel à 25.00 € par personne

Et charge le maire de l'encaissement des chèques correspondants.

#### **Questions diverses :**

- agents recenseurs pour recensement population 2012 : M. le Maire informe que nous recherchons deux agents recenseurs, pour la période du 18 janvier au 19 février 2012.
- Information des vendeurs et bailleurs, de l'arrêté préfectoral du 21 juillet 2011, classant la commune en zone sismique 2 (faible) et de la mise à disposition du dossier communal d'information. Cette valeur est constante par rapport à l'arrêté précédent.
- réunion avec les présidents d'associations (planning des salles) ; Une réunion aura lieu le 6 septembre 2011, pour élaborer les plannings hebdomadaires d'occupation des salles.
- Site internet de la commune – La responsable informatique informe que le site officiel de la commune en cours d'élaboration, peut être visité, à l'adresse suivante : [www.aiserey.fr](http://www.aiserey.fr)
- Ferme aux Escaliers : une réunion de concertation avec M. l'Architecte des Bâtiments de France aura lieu sur site, début octobre, pour un projet de rénovation de la toiture de ce bâtiment.
- Monsieur MATHEY Conseiller délégué fait part d'une étude qu'il a menée sur la finalité de la réhabilitation de notre décharge municipale. Notre ancienne décharge municipale est à présent réhabilitée conformément aux normes de l'environnement. La décharge est recouverte de terre argileuse étanche pour éviter les infiltrations lessivant les déchets puis de terre arable. Une végétation naturelle pauvre en variété a repris sa colonisation. Il est envisagé de planter certaines essences pour embellir et protéger ce site. Afin de ne pas percer l'argile protectrice avec les racines, la plantation de haies bocagères ne pourra se faire qu'en périphérie dans le talus bordant le site. Sur les conseils techniques de l'O.N.F. il est souhaitable pour la biodiversité de marier des essences fleuries avec d'autres productrices de baies pour les oiseaux. Sur le sommet dans la zone surplombant les dépôts il est possible d'envisager une jachère fleurie variée pour les insectes et les abeilles (à terme pourquoi ne pas envisager une zone pour un rucher). Pour réaliser ce type de jachère il faut préparer le sol en fauchant les plantes qui se sont développées et en labourant en surface pour casser le chevelu racinaire présent. Un semis d'automne permet de meilleurs résultats et évite le retour trop rapide d'espèces indésirables.

Deux sites proposent des réalisations de jachères :

<http://www.jachere-fleurie.com>

<http://www.novaflore.com>

Fin de séance : 20 h30.

Date prévue pour le prochain conseil : 21 octobre 2011

## **PROCES VERBAL DE CLOTURE**

### **DECISIONS ET DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>Numéros</b>	<b>Intitulé</b>
30/2011	Création d'un poste d'adjoint technique en emploi saisonnier
31/2011	Création d'un poste d'adjoint technique en contrat occasionnel
32/2011	Revalorisation des frais de fonctionnement des écoles
33/2011	Convention d'entretien et de maintenance arrêt de bus place Gau-Bickelheim
34/2011	Entretien des vestiaires multisports
35/2011	Contrat groupe assurance statutaire du personnel communal
36/2011	Demande de subvention pour plaques de rues
37/2011	Demande de subvention pour classe école élémentaire
38/2011	Demande de subvention pour local pompiers
39/2011	Demande de subvention pour salle multisports
40/2011	Demande de subvention pour la toiture de la Ferme aux Escaliers
41/2011	Demande de subvention pour le logement communal
42/2001	Contrat réseau gaz
43/2011	Prix des repas du jumelage

### **CONSEIL MUNICIPAL**

<b>NOM Prénom</b>	<b>FONCTION</b>	<b>Absent-absent excusé-pouvoir</b>	<b>SIGNATURE</b>
<b>Gérard TREMOULET</b>	Maire		
<b>Jean-Claude GÉRARDIN</b>	1 <sup>er</sup> Adjoint au Maire	Absent excusé. Pouvoir à Jean-Pierre CORSIN	
<b>Jean-Pierre CORSIN</b>	2 <sup>ème</sup> Adjoint au maire		
<b>Marie-Claire CHARLOT</b>	3 <sup>ème</sup> Adjoint au Maire	Absente excusée. Pouvoir à Stéphane BERNARDOT	
<b>Jean-Michel BRIÉ</b>	Adjoint délégué		
<b>Henri MATHEY</b>	Adjoint délégué		
<b>Jérôme BARBIER</b>	Conseiller Municipal		
<b>Stéphane BERNARDOT</b>	Conseiller Municipal		
<b>Isabelle JEUNET</b>	Conseillère Municipale		
<b>Laurent LALUBIE</b>	Conseiller Municipal		
<b>Daniel TURPIN</b>	Conseiller Municipal	Absent excusé.	